



# Notice d'emploi N° 7053 / 2023

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires  
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

## Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Herbicide
Formulation:	EC concentré émulsifiable
Teneur en substances actives:	64 % diméthénamide-P (720 g/l)
Nom UICPA:	S-2-chloro-N-(2,4-diméthyl-3-thienyl)-N-(2-méthoxy-1-méthylethyl)-acetamide

## Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

## Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

## Produits commerciaux

### STAR Dimethenamid-P

Numéro d'homologation fédéral: D-7176	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 024803-00/029	Titulaire de l'autorisation étranger: OGET Innovations GmbH, Autriche

## Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
<b>Culture maraîchère</b>			
haricots non écosés	dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 1.2 - 1.4 l/ha Application: pré-levée.	1
<b>Grande culture</b>			
Maïs	dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 1.2 - 1.4 l/ha Application: printemps: pré-levée et post-levée précoce, jusqu'au stade 3 feuilles (BBCH 00-13).	1
Soja, Tournesol	dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 1.2 - 1.4 l/ha Application: pré-levée.	1
betteraves à sucre et fourragère	dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 1.4 l/ha	1, 2
féverole	dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 1.2 - 1.4 l/ha Application: pré-levée.	1

**Charges générales / agronomiques:**

- 2 Traitement fractionné (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée par parcelle et par année): Du stade cotylédon jusqu'au stade 2 feuilles: 0.2-0.3 l/ha; du stade 4 feuilles jusqu'au stade 6 feuilles: 0.5-0.9 l/ha.

**Protection des utilisateurs:**

- 1 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

**Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:****Phrases PPS**

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.